



CAP Couvreur

**BÂTIMENT**

Le diplôme

Le candidat est présenté à l'examen d'Etat de CAP Couvreur à l'issue de la formation. Il reçoit en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant les deux années de formation et s'il a passé avec succès les épreuves du CAP Couvreur.

Les objectifs de la formation

Cette formation apprend à mettre en œuvre tous les matériaux couvrants avec la pose de produits nouveaux comme l'acier, l'acier inoxydable, l'aluminium et plus traditionnels, l'ardoise, le zinc et le plomb, tout en assurant l'étanchéité des toitures et des pourtours. Il s'agit d'allier technique et esthétique pour de bonnes conditions de durabilité.



Perspectives professionnelles

Le couvreur restaure et préserve les bâtiments anciens et répond aux exigences de bien-être d'aujourd'hui.

Il participe à l'organisation du chantier et à la prévention des risques.

Il doit avoir connaissance des matériaux employés, sur les styles architecturaux spécifiques à la région.

Secteurs d'activité

Le couvreur travaille sur tous types de constructions, modernes ou anciennes et sur des chantiers de toutes tailles. Malgré les apparences, il s'agit d'un métier dont les techniques évoluent régulièrement.

Nos partenaires

Artisans PME-PMI, groupes internationaux embauchent chaque année les apprentis de l'IFABTP.

Déroulement de la formation

La préparation se déroule sur 2 ans, sur le mode de l'alternance école - entreprise (1 semaine sur 3, soit 26 semaines de formation à l'IFABTP)

Conditions légales

- A partir de 16 ans dans l'année d'inscription (ou 15 ans à l'issue d'une classe de 3^{ème}) et jusqu'à 25 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

Contact

ifabtp@versailles.cci.fr

IFABTP

21, rue du Chantier d'Hérubé
78410 Aubergenville
Tél : 01 30 90 54 00

www.ifabtp.fr

Rémunération et contrat de travail

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à un jeune travailleur une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au CFA.

L'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du SMIC et des dispositions spécifiques de la FFBTP (40% à 78%*) et dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et en fonction du niveau de diplôme préparé.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat d'apprentissage.

* source Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics



Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

Modalités d'inscription

A partir du dossier scolaire sur tests de positionnement et entretien de motivation.

Pré-requis

Possibilité d'entrer après une 4^{ème} ou 3^{ème} de collège ou technologique, ou une classe préparatoire à l'apprentissage.

Programme de la formation

Enseignement général :

- Français
- Histoire-géographie
- Vie sociale et professionnelle
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Anglais
- EPS

Enseignement professionnel :

- Lire, interpréter des plans, des documents techniques
- Détailler les tâches et planifier le travail à réaliser
- Effectuer le traçage de pose d'éléments de supports
- Poser les crochets et les gouttières

- Assembler et souder des gouttières
- Poser et fixer les éléments et supports continus et discontinus par clouage, vissage, agrafage
- Raccorder et/ou poser un châssis, une noue métallique, une ventilation, un outeau triangulaire...

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

L'apprenti participe aux approvisionnements de chantier, pose de tuiles ou d'ardoises après les avoir taillées si nécessaire. Il réalise des ouvrages simples (gouttières...) en zinc et réalise des soudures.

Poursuite d'études envisageable

Possibilité de préparer en 2 ans un Brevet professionnel.

Tout sur les écoles
du groupe CCIV

www.ecoles.versailles.cci.fr